

## **MONTER, UTILISER et REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES DE PIED**

**Formation agréée Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etaiement (SFECE)**  
Application de la réglementation (décret du 01/09/04, arrêté du 21/12/04, CNAM R408)  
(Recyclage préconisé tous les 5 ans)

### **PUBLIC :**

- Toute personne pour qui le montage des échafaudages s'effectue dans le cadre d'une autre activité principale en respectant la notice technique du fabricant et de hauteur inférieure à 24 m (exemple : façadier, couvreur, charpentier, maçon, peintre...)

### **PREREQUIS :**

- Avoir une expérience de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant
- Etre apte au travail en hauteur sans restriction au port de charges
- Etre formé à l'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

### **OBJECTIFS :**

- Savoir mettre en œuvre les règles de montage, démontage et utilisation de l'échafaudage de l'entreprise dans le cadre de son activité principale.
  - Uniquement dans les cas prévus par la notice du constructeur
  - Dans le respect de la législation et de sa sécurité
- Effectuer l'examen de l'état de conservation : vérification journalière

### **METHODE PEDAGOGIQUE :**

- Les règles de montage, démontage et utilisation liées à la stabilité, la rigidité, à la sécurité et aux obligations réglementaires, sont mises en œuvre dans quelques exercices.
- Diaporama
- Films/ vidéos
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique

### **DUREE :**

- 3 jours soit 21 heures

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

- 3 personnes minimum/ 8 personnes maximum

**PROGRAMME :**

**1. Généralités.**

- Le rôle et la responsabilité de chacun : monteur, utilisateur, donneur d'ordre, employeur, les obligations spécifiques concernant les vérifications de l'échafaudage
- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Analyse des risques spécifiques au montage, démontage, l'utilisation, effectuer la vérification journalière d'un échafaudage et au travail en hauteur

**2. Les caractéristiques du matériel utilisé.**

- Notice du constructeur

**3. Les règles permettant d'assurer le montage et démontage d'un échafaudage.**

- Le balisage, l'implantation
- Les appuis au sol, les appuis particuliers
- Les précautions au voisinage de lignes électriques, obstacles divers
- Les niveaux de travail et leurs accès
- La rigidité et la stabilité d'un échafaudage :
  - Les contreventements
  - Les ancrages
  - Les amarrages
- Effectuer des opérations de levage par potence, poulie à cliquet et corde de levage

**4. Comment intégrer sa propre sécurité dans le montage et démontage.**

- L'ordre chronologique de montage/démontage
- Montage et démontage en sécurité : garde-corps de sécurité, garde-corps provisoires
- La protection individuelle contre les chutes de hauteur (mesure compensatoire)

**5. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (examen de l'état de conservation)**

**6. Analyse et signification des informations indiquées sur les différents panneaux disposés sur un échafaudage**

- La charge de service :
  - Répartie, ponctuelle
  - Le respect des limites de charge
- La charge par planchers :
  - Différences avec la charge de service
- La réception et les vérifications :
  - Les obligations de chacun

**7. La vérification de l'état de conservation**

- Identification des différents points permettant de s'assurer de l'état de conservation de l'échafaudage
- Etablissement de la fiche de contrôle

**8. Quand et comment accéder et circuler sur un échafaudage**

**9. Le maintien de l'échafaudage en conformité et sécurité**

- Les modifications de l'échafaudage
- Les risques et les consignes liés à l'utilisation successives d'un échafaudage par plusieurs entreprises et à la Coactivité.

**10. Les consignes et mesures compensatoires en cas d'enlèvement des protections collectives**

- Rappel de la doctrine de prévention contre les chutes de hauteur
- Quand mettre en œuvre des mesures compensatoires à l'enlèvement des protections collectives

**11. Identification des situations dangereuses**

- Comportement et réaction

**12. Exercices pratiques (montage/ démontage / utilisation /vérification journalière)**

- Montage avec consoles
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement
- Levage de charge (potence, poulie à cliquet et corde de levage)

**13. L'entretien et le stockage du matériel.**

**14. Evaluation théorique et pratique**

**15. Corrections et compte rendu en salle.**

**VALIDATION :**

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation.
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation.